

<b>DIRECTION DE LA SÉCURITÉ DE PROXIMITÉ DE L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE</b>	Référence	<b>FICHE DE POSTE C</b>
	RIFSEEP	3
	Statut	Ville <input type="checkbox"/> État <input checked="" type="checkbox"/>
	Catégorie	A <input type="checkbox"/> B <input checked="" type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/>

## **FICHE DE POSTE**

**Responsable de la cellule des affaires médicales, syndicales et sociales**

### **SERVICE :**

**Bureau de gestion opérationnelle à la direction territoriale de la sécurité de proximité de Seine-Saint-Denis**

**TYPE DE CONTRAT :** Recrutement par la voie contractuelle de travailleurs en situation de handicap

### **LOCALISATION ADMINISTRATIVE ET GÉOGRAPHIQUE :**

Direction Territoriale de la Sécurité de Proximité de Seine-Saint-Denis (DTSP93)  
Bureau de Gestion Opérationnelle  
Pôle Déontologie, Prospective et Soutien aux Effectifs  
93-115, rue de la République  
93007 BOBIGNY

### **PROFIL REQUIS :**

#### *Qualités nécessaires pour l'emploi :*

- Avoir le sens des relations humaines
- Savoir communiquer
- Savoir accueillir
- Savoir s'exprimer oralement
- Savoir s'adapter

#### *Compétences requises pour l'emploi :*

- Connaître l'environnement professionnel
- Avoir des compétences en informatique-bureautique
- Avoir des compétences juridiques

### **DESCRIPTION DES FONCTIONS :**

Encadrement des agents de la cellule  
Suivi administratif des effectifs sur le plan médical et syndical.  
Suivi social des agents : action sociale, commission de secours, psychologue, médecine de prévention  
Suivi des blessures en service et établissement des notes de vœux  
Organisation de la cérémonie de remise de la médaille d'honneur  
Établissement de statistiques

### **PERSPECTIVES D'ÉVOLUTIONS :**

Titularisation possible en qualité de fonctionnaire dans le corps de la catégorie correspondante à l'issue d'une période minimale d'un an.  
Possibilité d'évolution de postes dans la carrière.

### **VOTRE ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL :**

#### *Activités et composition du service :*

Le bureau de gestion opérationnelle est chargé de la gestion logistique, immobilière, financière de tous les services et circonscriptions du ressort de la DTSP 93 ainsi que des ressources humaines des effectifs (tous corps confondus) qui y sont affectés. Le BGO est également responsable de l'établissement de données statistiques dans ces domaines de compétences ainsi que des affaires disciplinaires du ressort.

Le BGO comptait au 31/12/2019, 63 personnels affectés.

#### *Liaisons hiérarchiques :*

Le fonctionnaire sera placé sous l'autorité hiérarchique du chef du BGO et de son adjoint, et sous l'autorité directe du chef du pôle déontologie, prospective et soutien aux effectifs (major exceptionnel).

#### *Liaisons fonctionnelles :*

Relations fonctionnelles avec les services de la direction territoriale de la sécurité de proximité de Seine-Saint-Denis, les circonscriptions du ressort, les services de la DSPAP, de la DRH et de la DRCPN.

### **SPÉCIFICITÉS DU POSTE (cadre réservé au service ou à la direction d'emploi) :**

#### *Contraintes liées au poste :*

Rares déplacements sur les sites du département liés à la qualité de référent handicap et d'assistant de prévention.

#### *Contraintes liées au site :*

Espace de restauration sur site. Ascenseurs permettant un accès adapté aux personnes à mobilité réduite.

Arrêt de bus à proximité (rue de la gare, bus 134, 234 et 251).

### **SPÉCIFICITÉS DU POSTE (cadre réservé au SMSC) :**

### **TEXTES APPLICABLES :**

La loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État, notamment son article 27 ;

Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

Le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'État pris pour l'application de l'article 7 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 susvisée ;

Le décret n°94-874 du 7 octobre 1994 modifié fixant les dispositions communes applicables

aux stagiaires de l'État et de ses établissements publics ;  
Le décret n°2005-38 du 18 janvier 2005 modifiant le décret n°95-979 du 25 août 1995  
d'application de l'article 27 de la loi 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée relatif à certaines  
modalités de recrutement des handicapés dans la fonction publique de l'État ;

**PERSONNES A CONTACTER :**

Direction des ressources humaines – Bureau du recrutement : 01.53.71.37.70

NOM: \_\_\_\_\_

PRÉNOM: \_\_\_\_\_

DATE: \_\_\_\_\_

SIGNATURE: